

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi douze mai deux mil vingt-deux à vingt heures,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT (arrivé à 20h44 au point 7), M. Michel ROUSSEL, Mme Sandrine LEDEUX, M Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Jacqueline LISSA, Mme Hélène LEONARD, Mme Stéphanie GANDOIN

Ont donné pouvoir : M Razak IDRISOU a donné pouvoir à M Jean-Paul FÉNOT
 M Jean MICHOT a donné pouvoir à M. Pedro TAUSTE

Secrétaire de séance : Madame Sandrine LEDEUX

Date de convocation : 04/05/2022

Date d'affichage : 04/05/2022

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

N° 77 208 22 04 22

Objet : tarif du centre de loisirs - année 2022/2023

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2022/2023 comme indiqué ci-dessous
- **DIT** que les familles hors commune pourront bénéficier des tarifs identiques à ceux des habitants de Gouaix dans le cas où leur commune aura signé une convention avec la Commune de Gouaix. Dans le cas contraire, les tarifs « hors commune » s'appliqueront.
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022.

Revenus Mensuels	Journée complète avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Tarif réduit applicable pendant les vacances scolaires pour une semaine complète, soit 5 journées complètes
Jusqu'à 1 067 €	8,00 €	4,10 €	6,20 €	35,00 €
1 068 € à 1 500 €	10,70 €	4,90 €	6,55 €	47,00 €
1 501 € à 2 000 €	11,30 €	5,20 €	7,50 €	50,00 €
2 001 € à 2 500 €	12,05 €	5,45 €	8,15 €	53,00 €
2 501 € à 3 000 €	13,85 €	5,85 €	8,55 €	61,00 €
3 001 € à 3 500 €	14,90 €	6,40 €	9,60 €	65,00 €
3 501 € à 4 000 €	15,95€	6,90 €	10,15 €	70,00 €
Plus de 4 001 €	17,05 €	7,45 €	10,65 €	74,00 €
Hors commune	19,15 €	8,50 €	12,80 €	83,00 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217702083-20220512-77208220422-DE

Gouaix, le 13 mai 2022

Le Maire,



Jean-Paul FÉNOT